

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-04_60_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 4e/60-07

Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**Ville de BRUNSTATT –Rénovation d'un bâtiment communal pour les
permanences de l'assistante sociale**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ décide de l'attribution d'une subvention départementale 4283€ à la ville de BRUNSTATT pour 2007, le taux applicable étant de 18 % sur un montant éligible de 23794 €.
- ✓ les crédits correspondants sont à imputer sur le programme H012 chapitre 204 nature 20414 fonction 58 enveloppe 92108 (bâtiments à vocation sociale).

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER